



# Vide Grenier

Comité de Jumelage Européen de Villers sur mer

**C.J.E.V**

**Samedi 15 Juillet 2023**

Jardin Public avenue de la Brigade Piron Villers s/mer

Réservé uniquement aux particuliers

Restauration & Buvette sur place toute la journée Le mètre linéaire est fixé à 4 €

RESERVATION & RENSEIGNEMENTS :

[www.cjev.fr](http://www.cjev.fr)

Téléphone Catherine : 06.60.61.33.03

## BON DE RESERVATION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse Mail : .....@.....

|                    | Carte Identité<br>Nationale | Passeport | Permis de conduire | Autres |
|--------------------|-----------------------------|-----------|--------------------|--------|
| N°                 |                             |           |                    |        |
| Date de délivrance |                             |           |                    |        |
| Autorité           |                             |           |                    |        |

Nombre de mètre(s) .....X 4€ = .....Euros

### IMPORTANT :

- REGLEMENT A EFFECTUER OBLIGATOIREMENT A LA RESERVATION PAR CHEQUE BANCAIRE ETABLI A L'ORDRE DU CJEV.
- LE CJEV SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER LA MANIFESTATION EN CAS DE FORTES INTEMPERIES, REMBOURSEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ANNULATION PREFERATORALE.
- PREVOIR MASQUE ET GEL POUR VOTRE EMPLACEMENT.
- UN CHEQUE DE CAUTION DE 20€ SERA DEMANDE LORS DE L'INSCRIPTION. IL SERA RESTITUE SOUS RESERVE DE LAISSER VOTRE EMPLACEMENT PROPRE ET SANS AUCUNE POUBELLE.
- **L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement.**





# Vide Grenier

Comité de Jumelage Européen de Villers sur mer

C.J.E.V

**Samedi 15 Juillet 2023**

Jardin Public avenue de la Brigade Piron Villers s/mer

Je soussigné(e) ..... Atteste sur l'honneur :

- Ne pas exercer la profession de brocanteur, antiquaire, négociant en vieux matériaux, camelot etc...
- Ne pas être inscrit au Registre du commerce sous ces qualités
- Ne pas représenter ou agir pour le compte d'un professionnel, d'une société, etc...
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article 310-2 du code de commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage en 2019

**Le chèque de caution de 20€ sera restitué sous réserve de rendre votre emplacement aussi propre que vous l'avez trouvé.**

Le vide grenier sera ouvert au public de **9 heures jusqu'à 18 heures.**

Le déchargement des objets aura lieu uniquement de **6 heure à 8 heure 30, en aucun cas avant.**

La manifestation et le stationnement sont soumis aux règles du code de la route, des arrêtés municipaux et préfectoraux.

**Aucun véhicule ne pourra stationner dans l'enceinte du vide grenier sous peine d'enlèvement.**

Le déballage devra être effectué le plus rapidement possible afin de faciliter l'accès aux emplacements des autres exposants.

L'installation du stand devra se faire impérativement après le déplacement du véhicule vers un lieu de stationnement dans les rues et parkings avoisinants.

**En aucun cas les stands ne devront empiéter sur les allées afin de faciliter l'accès aux pompiers en cas de besoin.**

Les demandes de réservations seront prises en considérations dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles.

**Elles ne seront recevables que si la présente fiche est entièrement complétée, datée, signée et accompagnée d'une photocopie, d'une pièce d'identité du demandeur et du règlement correspondant aux métrages demandés.**

**Le remboursement ne se fera uniquement en cas d'annulation préfectorale.**

Prévoir masque et gel pour votre stand.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez appeler le : 06.60.61.33.03 (Catherine)

A retourner par courrier :

Catherine Nottet  
1 bis rue Convers  
14640 Villers-sur-mer

Date :

Signature :

